

OBJET

AIDE AUX VACANCES

2016

Réf : PERS/GP

N° 31/04/16

NOMBRE DE CONSEILLERS

MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize le 12 avril à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 6 avril 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annick MATTIGHELLO, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATTIGHELLO Annick, VILTART Patrick, KACIMI Fatiha, DEVORSINE Serge, MERIAUX Sabine, ASCONE Giuseppe, AUQUIERT Joëlle, PIERARD Mariam, PIERARD Léone, FONTAINE Annie, SIMON Jean-Louis, LIBIER Marie Paule, THIEMPONT Jacques, LIBERT Jean Claude, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, VERWAERDE Laurent, VASAMULIET Hugues, CAPELLE Valérie, DESPEGHEL Daniel.

Monsieur EI HADANI a donné procuration à Madame AUQUIERT Joëlle
Madame MENAGE Régine a donné procuration à Madame MERIAUX Sabine
Monsieur REKBI Ali a donné procuration à Madame KACIMI Fatiha
Monsieur DUBOIS Jean Louis a donné procuration à Monsieur SIMON Jean Louis
Madame CORNUT Micheline a donné procuration à Monsieur DESPEGHEL Daniel

Absents : CONVENANCE Jean Luc, GILLOTEAU Sergine, MEUNIER Richard, DURANT Sullivan

Formant la majorité des membres en exercice

SECRETARE DE SEANCE : AUQUIERT Joëlle

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2015 maintenant le montant de l'**aide aux vacances**, versée en 2014.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de maintenir également pour **2016**, les tarifs suivants :

- Personnel titulaire et non titulaire à **temps plein** sur emploi permanent : **1 010 €** en net imposable
- Personnel titulaire et non titulaire à **temps non complet** sur emploi permanent : **au prorata de son temps de travail.**

La période de référence servant au calcul de la prime s'étalant du 1^{er} juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année en cours.

Il est précisé que cette prime sera versée intégralement en cas de congé maladie de toute nature, accident de travail, maternité.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- **de verser** la Prime de Vacances au personnel selon les modalités ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 15/04/2016

Reçu en préfecture le 15/04/2016

Affiché le

ID: 059-215903659-20160412-310416-DE

- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2016, Chapitre 012, article 64118, 64131, 6451, 6453, 6454.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en séance, le 12 avril 2016

Ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Annick MATTIGHELLO

